ACHETER UN BIEN IMMOBILIER,

QUE DOIS-JE FOURNIR A MON NOTAIRE ?

IDENTITE DU/DES ACQUEREUR(S)

Personne Physique

Copie de carte d'identité ou passeport
Contrat de mariage ou convention de PACS (différent att. Ou récépissé du tribunal)
Copie convention de divorce si des mesures concerne le bien
RIB signé

Personne morale

Copie des statuts à jour
Extrait Kbis (dernier en votre possession)
RIB de la société

LA PROPRIETE (si pas d'agence intervenue)

Coordonnées du propriétaire vendeur et de son notaire si différent
Adresse de la propriété / Parcelles cadastrales si connues
Tout élément conclu dans la négociation avec le vendeur (travaux, servitude, …Etc.)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Montant du prix d'acquisition en accord avec les vendeurs
Montant de travaux envisagé (en sus du prix d'acquisition du bien)
Montant des frais d'agence si à charge acquéreur

RECETTES

Montant de l'apport (pour chaque vendeur et provenance)
Montant du prêt et taux et durée envisagés (et côté part de remboursement pour chaque vendeur)

©Etude Me Alain MAISONNIER- Toute reproduction est strictement interdite sans l'autorisation formelle de l'auteur.

Notaires de France